BULLETIN MUNICIPAL N°20

Mars 2013

WILDENSTEIN

Bulletin municipal d'information de la commune de Wildenstein réalisé par la Commission « Culture, communication et loisirs »

Sommaire

- Au conseil municipal…..p.2
- Etat civil……..p.5
- Bon à savoir…….p.5
- Vie dans le village…….p.11
- Activités dans la vallée….p.17
- Le mot des enfants…….p.21
- Votre page……p.22
- Journée citoyenne……p.24

NOUVEAUTÉ 2013

Le mot de Mr Le Maire

« Chères amies, Chers amis,

Voilà une année qui a commencé avec un hiver comme autrefois. Pour notre village, qui se situe à 560m d'altitude, cela ne pose pas trop de problème je le sais car vous avez l'habitude de ces hivers rigoureux. Tout le monde ne s'adapte pas ou peut-être jamais à ces saisons hivernales.

Le 7 avril 2013, les électeurs alsaciens seront consultés par un référendum pour savoir s'ils sont favorables ou non à la fusion du Conseil Régional et des Conseils Généraux du Bas-Rhin et Haut-Rhin pour former le conseil unique d'Alsace. Cette collectivité territoriale réunirait les missions et les compétences des trois assemblées actuelles et assumerait des compétences nouvelles. Cette collectivité vise à plus d'unité, plus d'efficacité dans l'action publique et plus de proximité pour l'Alsace. En étant plus unis, nous permettons à l'Alsace d'être plus fort. Venez nombreux le 7 avril afin de redonner aux collectivités territoriales plus de marges de manœuvre financière, l'objectif est d'être plus efficace et plus économe.

La réforme des rythmes scolaires de 4 jours à 4 jours et demi est peut-être la solution pour favoriser la réussite scolaire de tous nos enfants. Pour vous rassurer, le report de cette réforme a été demandé pour 2014 par la majorité des communes du canton pour plusieurs raisons et notamment compte-tenu de la complexité de la mise en place des temps périscolaires.

La révision du POS intercommunal de la vallée de St-Amarin pour le transformer en PLU (Plan Local d'Urbanisme) est en cours. Les nouvelles règles d'urbanisme issues des Lois Grenelle nous imposent de protéger notre patrimoine naturel et historique. Il convient également de conserver notre patrimoine bâti tout en mettant en place la mise en accessibilité handicapés des bâtiments.

J'espère que vous profitez de ce magnifique paysage de carte postale. Je souhaite que cette année vous apporte beaucoup de joie, de plaisir et surtout le travail et la santé.

Votre Maire Jean-Jacques GEWISS

ESPACE RESERVE A L'ADRESSE

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DÉCEMBRE 2012

1.COMMUNAUTE DE COMMUNES : rapports annuels eau assainissement déchets et activité

Les rapports annuels eau, assainissement, déchets et activité ont été présentés au Conseil Municipal. Aucune remarque n'a été formulée pour l'eau, l'assainissement et l'activité. En ce qui concerne les déchets, le conseil municipal suggère que pour les années à venir la collecte des encombrants soit programmée en janvier après les fêtes et non en février comme cela se fait actuellement.

2. CHASSE : indice de fermage

Monsieur le Maire indique que la Commune ainsi que l'ONF ont de très bon rapport avec l'adjudicataire actuel. Monsieur le Maire rappelle qu'en 2012 il avait décidé de ne pas appliquer la hausse de l'indice des fermages. Cette année la hausse est de 2.67 %.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal décide de ne pas appliquer cette hausse. Mais le Conseil Municipal demande que pour le plan de tir de la chasse, les chasseurs augmentent le tir de mini vers le maxi.

3. BUDGET :

3.1.Investissement 2013

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à effectuer des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2013 à hauteur de 25 % du montant de l'investissement de l'année 2012 selon le détail ci-dessous :

Budget principal investissement 2012 : 320 400 €

Compte 2118 : 6 250 €
Compte 2188 : 5 250 €
Compte 2313 : 68 600 €

Budget forêt investissement 2012 : 21 000 €

Compte 2313 : 5 250 €

3. 2. Indemnité trésorière

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser l'indemnité de 385.22 € brut à la trésorière, Pierrette BALDENWECK, selon le décompte qui nous a été transmis.

4. BATIMENTS COMMUNAUX : loyers 2013

Les loyers des logements, garages communaux et de la ferme du Hasenloch seront réajustés à compter du 1er janvier 2013. Sur la base de la moyenne de l'indice du coût de la construction du 2ème trimestre 2012 par rapport à celui du 2ème trimestre 2011, l'augmentation est de + 2.20 %. Adopté par 8 voix et 2 abstentions.

Les loyers sont donc fixés :

- Mairie Nord 378.69 €
- Mairie Sud 289.57 €
- 33 grand'rue 1ERétage 317.81 €
- 33 grand'rue Rdc 445.94 €
- Garage 33 Grand'rue 16.27 €
- Garage collectif 10.77 €
- Location HUBER 15.78 €
- Logement Place Verriers 377.46 €
- Logement A 40 b grand'rue 158.29 €
- Logement B 40 b grand'rue 130.63 €
- Logement C 40 b grand'rue 245.43 €
- Bureau CPIE 230.41 €
- Ferme du Hasenloch 325.39 €
- Participation annuelle couverture des frais ferme du Hasenloch 848.44 €
- Le bâtiment agricole 150.00 €

5. FONCIER BATI ET NON BATI

5.1. CONVENTION ADAUHR

Afin de concrétiser le projet de la création de logements seniors Place des Verriers, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de signer une convention de mission d'assistance à maître d'ouvrage avec l'ADAUHR d'un montant de 10 961.34 euros.

Cette prestation inclus les études de programmation, la sélection du maître d'œuvre, le suivi des études de l'Avant Projet Sommaire jusqu'à l'Avant projet définitif.

5.2. Demande d'acquisition d'un terrain

Monsieur WALCH, fils de Madame DEVEMY souhaite acquérir un morceau du chemin communal entre les deux propriétés de Madame DEVEMY.

Il s'agit du chemin rural qui se trouve entre les parcelles 42 en section 4 et 190 en section 3. Ces deux parcelles sont la propriété de Madame DEVEMY. Monsieur WALCH souhaiterait rassembler ces deux parcelles.

Le Conseil Municipal a étudié cette demande et accepte de vendre la partie du chemin situé entre les deux parcelles au prix de 3500 euros l'are. Les frais d'arpentage ainsi que les frais de notaire seront à sa charge.

Le Conseil Municipal précise que le déneigement de ce chemin n'a jamais été assuré. Passage trop étroit pour la manœuvre de l'engin. Il demande quand cas de cession de ce morceau de chemin l'accès à la maison se fasse à partir de leur chemin privé, la boite aux lettres devra être posée à cette entrée. Cela permettra de mieux situer la maison par rapport à la route départementale. (facteur, médecin, pompiers,..).

Cette transaction ne pourra se faire qu'à condition que l'accès à la propriété se fasse par le chemin privé. Unanimité.

5.3. Droit de résolution

Maître Jean-Philippe TRESCH et Pierre-Yves THUET nous ont adressé un courrier en date du 13 novembre pour demander si la Commune consentirait la mainlevée du droit de résolution au profit de la Commune constitué aux termes de l'acte de vente consenti au profit de M et Mme LEON le 7 mai 1981.

Il s'agit des parcelles 230/125 en section 3 d'une contenance de 2 a 95 ca et 72/34 en section 4 d'une contenance de 1 are 68 ca.

Le Conseil Municipal après en avoir discuté décide, par 8 voix pour et 2 voix contre, de la mainlevée du droit de résolution et donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer tout document concernant cette mainlevée.

6. CENTRE DE GESTION : Convention de Participation en Prévoyance

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion du Haut-Rhin en date du 9 novembre 2012 portant choix de la convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en prévoyance et portant choix du prestataire retenu,

Vu la convention de participation signée entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique du Haut-Rhin et Publiservices/Sphéria Vie en date du 9 novembre 2012,

Vu l'avis du Comité Technique paritaire en date du 26 octobre 2012,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide :

Article 1 : d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque prévoyance :

Article 2 : décide d'adhérer à la convention de participation pour le risque prévoyance :
Les garanties souscrites sont les suivantes :

- l'incapacité temporaire de travail et l'invalidité et le maintien de la retraite, base de remboursement 95 % de l'assiette de cotisation

Article 3 : Détermination de l'assiette de cotisation :

Le traitement de base indiciaire et la nouvelle bonification augmentés de 100 % du régime indemnitaire

Article 4 : Fixation du montant de participation :

Le Conseil Municipal a décidé de fixer à 500 € annuel maximum par agent le montant accordé pour la participation employeur au risque santé et prévoyance. Ce montant sera révisable annuellement.

50 % de cette somme sera attribuée à la Prévoyance et 50% à la Santé.

Article 5 : l'Assemblée prend acte que le Centre de Gestion du Haut-Rhin au titre des missions additionnelles exercées pour la mise en place de la convention de participation mutualisée, demande une participation financière aux collectivités adhérentes définie comme suit :

- 50 euros pour l'adhésion d'une collectivité de moins de 5 agents

Le Centre de gestion facturera le montant adéquat après signature de la convention de participation entre la collectivité et Publiservices/Sphéria Vie.

Article 6 : l'Assemblée autorise le Maire à prendre et à signer les contrats et conventions d'adhésion à la convention de participation mutualisée et tout acte en découlant.

Le Conseil Municipal décide de participer au risque santé dans le cadre d'un contrat labellisé. Cette participation sera comprise dans les 500 euros annuels attribués par agent. Unanimité.

7. DIVERS ET INFORMATIONS :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les acquisitions POIROT, BRUNNER, HALLER vont être signés encore cette année.

La SOGEST a procédé à divers travaux sur le réseau d'eau. Les trottoirs aux endroits concernés se sont affaissés et la chaussée a été abimée. Monsieur le Maire indique qu'il a contacté la SOGEST pour leur demander de remettre en état. Cela sera fait au printemps.

L'association VAL de Linthal souhaite dans le cadre de ses sorties organiser une visite de la bergerie communale. Monsieur HAUACKER Pascal locataire du bâtiment ne voit aucune objection à cette demande. L'association devra se mettre en rapport avec la Commune pour fixer une date.

Monsieur HANSBERGER a emménagé dans sa maison. Il a demandé l'installation de la ligne téléphonique. France Télécom étudie la pose de la ligne. Soit c'est de l'enfouissement, soit c'est la pose d'un poteau. Une demande auprès du CG a été faite par la société chargée des travaux.

Le conseil municipal demande que désormais pour toute demande de permis de construire déposée, l'alimentation se fasse en souterrain.

Séance close à 22 H 30.

Etat civil

Anniversaire :

Un très joyeux anniversaire à :

- M. Bernard MARINONI, 80 ans le 23 mars 2013
- M. Raymond WEGERICH, 80 ans le 27 avril 2013.

Bon à savoir

En bref :

➔Prochaines dates des collectes des encombrants, métaux, D3E et DMS :

- Les vendredi 5 avril et 7 juin 2013 : **encombrants.**
- Le vendredi 10 mai 2013 : **métaux uniquement.**
- Le samedi 16 mars 2013 de 8h30 à 11h30 au Parc de Wesserling : **D3E** (frigos, machines à laver, ordinateurs, téléviseurs, petit électroménager,…)
- Le samedi 13 avril 2013 de 8h30 à 11h30 au Parc de Wesserling : **DMS** (peintures, solvants, produits phytosanitaires,…)

Pour les gravats, plaques de plâtre, verre de vitrage (déchets de la construction) : **La Communauté de communes tient à la disposition des habitants les coordonnées de prestataires pour l 'élimination de ce type de déchets.**

Merci de sortir vos encombrants, au plus tôt, **la veille du ramassage** pour que notre village ne se transforme pas en déchèterie.

➔NOTE IMPORTANTE CONCERNANT LES ENCOMBRANTS :

La Communauté de communes de la vallée de Saint-Amarin rappelle que, comme leur nom l'indique, les « encombrants » sont des objets volumineux (meubles, matelas, portes et fenêtres sans vitrage, palettes en bois, revêtement de sol ou de mur, emballages polystyrène, etc). Une fois collectés, ils sont acheminés au centre d'enfouissement de Retzwiller (Sundgau) pour y être ensevelis.

Il est donc interdit de déposer à la collecte des encombrants de petits objets qui doivent être jetés dans les écosacs lors de la collecte hebdomadaire des ordures ménagères.

De même, les matières recyclables comme le carton et les déchets verts, ou les équipements et produits faisant l'objet de collectes spécifiques au Parc de Wesserling (déchets d'équipements électriques et électroniques ou D3E, déchets ménagers spéciaux ou DMS) ne doivent en aucun cas être présentés aux encombrants.

Les équipes de collecte de la société Coved ont pour consigne de **laisser sur place tout déchet ne répondant pas à la définition d'encombrant.**

Les encombrants doivent être présentés au bord de la voie publique de manière à faciliter le travail du personnel de collecte : ficelés ou empilés pour les plus grandes pièces.

Par ailleurs, en raison des dérives constatées, l'utilisation de sacs poubelle noirs pour les encombrants doit absolument être évitée. En cas exceptionnel d'utilisation, les sacs doivent être présentés ouverts pour permettre un contrôle du contenu par les équipes de collecte**. Les sacs noirs fermés ne seront pas pris en charge.**

Merci de votre compréhension.

➔Le **Média bus** s'arrêtera dans notre commune, Place de la Mairie, le 20 mars et le 22 mai 2013 de 9h30 à 10h30 (www.mediatheque68.fr)

➔Passages des marchands ambulants :

- Crèmerie, charcuterie, fruits et légumes : mercredi après-midi.
- Boucherie, charcuterie : vendredi à 13h30 (Place des verriers)

Il signale son passage dans le quartier par le son du klaxon.

Référendum sur la collectivité territoriale d'alsace :

Wildensteinoises et Wildensteinois êtes appelés, comme l'ensemble des Alsaciens à voter dans le bureau de vote habituel, aux horaires habituels d'ouverture, **le dimanche 7 avril**. Vous recevrez à votre domicile les bulletins de vote ainsi qu'une notice d'information sur le projet de Collectivité Territoriale d'Alsace.

Vous aurez à répondre à cette question :

« Approuvez-vous le projet de création d'une Collectivité Territoriale d'Alsace, par fusion du Conseil régional d'Alsace, du Conseil général du Bas-Rhin et du Conseil général du Haut-Rhin ? »

Les bénévoles souhaitant tenir le bureau de vote peuvent venir se manifester en Mairie.

Rénover BBC, c'est investir dans le confort et l'avenir ! :

«BBC» désigne le Bâtiment Basse Consommation, à savoir ce qui représente aujourd'hui le minimum de performances à atteindre en neuf comme en rénovation pour répondre aux enjeux actuels, à la fois climatiques et énergétiques. Le BBC constitue également une étape vers les maisons «passives» ou «à énergie positive», c'est-à-dire qui produisent plus d'énergie qu'elles n'en consomment.

Un logement BBC a donc la particularité de consommer moins d'énergie qu'un bâtiment traditionnel. Ce niveau, obligatoire depuis le 1er janvier 2013 pour une construction neuve (RT 2012), est désormais aisément réalisable en rénovation. **La consommation maximale admise pour un bâtiment rénové au niveau BBC est** de 80 kWh par m2 et par an sur le plan national et **de 104 kWh par m2 et par an en Alsace** (compte-tenu du climat).

Etape n°1 : consulter les documentations et informations disponibles sur le site www.energivie.info : fiches sur les aides financières, fiches techniques sur les énergies renouvelables, exemples de réalisations, témoignages de particuliers, listes de professionnels…

Etape n°2 : contacter un Espace Info-Energie (EIE) au 0 800 60 60 44 (appel gratuit) pour obtenir des **conseils gratuits et indépendants** ainsi que des **solutions concrètes** sur votre projet de construction ou de rénovation.

Etape n°3 : si vous avez des questions particulièrement complexes, rencontrer un conseiller énergie dans l'EIE le plus proche de chez vous (voir sur www.energivie.info).

Etape n°4 : dans le cadre d'un projet de rénovation, si le cas de votre habitation est particulier, l'EIE pourra vous proposer de faire appel à un bureau d'études indépendant qui se déplacera à votre domicile pour effectuer une «visite énergétique».

Les aides financières

Le programme Je rénove BBC de la Région Alsace propose un accompagnement technique de votre projet et permet d'obtenir **jusqu'à 13 000€** d'aides pour une rénovation BBC

 Pour participer au Programme «je rénove BBC», veuillez consulter les modalités sur le site www.jerenovebbc.info

 La Région Alsace soutient le développement des énergies renouvelables pour les projets de particuliers dont **l'impôt sur le revenu** soumis au barème **ne dépasse pas 1500 € :**

400 € sont accordés pour l'installation d'un chauffe-eau solaire si le logement est rénové BBC.

Pour l'installation de certains appareils de chauffage au bois :

- Chaudière bois à alimentation automatique en plaquettes ou granulés : prime de 1 500 €
- Poêle à granulés de bois (flamme verte ou équivalent) : prime de 300 €
- Remplacement d'un poêle ou insert à bûches (flamme verte 5* ou équivalent) : prime de 300€

Don du sang :

Le sang est indispensable au fonctionnement du corps humain. Rien ne peut le remplacer, c'est pourquoi le don de sang est si important. Composé de globules rouges, de plasma, de plaquettes et de globules blancs, il permet à l'Etablissement Français du Sang de fabriquer et distribuer des produits sanguins labiles. Les dons de sang permettent de soigner chaque année un million de malades.

Voici les prochaines dates de collecte de sang :

Vendredi 26 avril 2013 à KRUTH

Vendredi 21 juin 2013 à ODEREN

L’association France Alzheimer Haut-Rhin :

La maladie d’Alzheimer, souvent considérée comme un sujet tabou, mériterait d’être abordée sous un autre angle, pour qu’un regard différent soit porté, tant sur le malade, qui ressent encore des émotions et des sentiments même si son langage devient confus, que sur l’aidant familial qui s’épuise physiquement et moralement à s’occuper de son proche durant de longues années.

Après l’annonce du diagnostic, qui tombe toujours comme un coup de massue, l’aidant cherche à s’informer sur les symptômes de la maladie, sur son évolution et sur le comportement à adopter face à ce malade qu’il ne reconnaît plus.

Le malade est pris en charge par les professionnels de santé, mais les aidants familiaux eux, se retrouvent souvent seuls, livrés à eux-mêmes, démunis, devant la complexité des situations.

L’incompréhension et le manque d’informations risquent de créer des situations de mise en échec ou de crises qui entraînent fréquemment des réactions d’agressivité et de repli de la part du malade et d’exaspération ou de détresse de la part de son aidant.

L’association France ALZHEIMER HAUT RHIN, qui fonctionne principalement avec des bénévoles, existe depuis 1996 ; elle apporte, **aide, soutien, information, réconfort** aux familles qui la contactent.

Après une première écoute, par téléphone ou à l’une de nos permanences, nous informons l’aidant des démarches à effectuer pour l’accompagnement à domicile dans les meilleures conditions.

Puis nous proposons nos différentes activités pour le couple, qui permettent à **l’aidant** de **s’accorder du répit pour éviter l’épuisement et la solitude**, et à **l’aidé** de **stimuler ses fonctions cognitives** pour les conserver.

Toutes ces actions ont pour but de **permettre à l’aidant** de s’accorder des **moments de répit**, **indispensables** pour se ressourcer et trouver la force de continuer à s’occuper de son malade au domicile.

Nous **sensibilisons** également **l’aidant** sur la **nécessité d’accepter de passer le relais à des professionnels**, sans culpabiliser, notamment dans les accueils de jour, pour lui permettre de souffler, l’espace de quelques heures, sans avoir la charge du malade.

Une des actions phare de France Alzheimer est la **formation des aidants** dont l’objectif est de **mieux comprendre la maladie, son évolution, pour adapter leur comportement** ; elle permet aussi de **dédramatiser la maladie**. Elle donne des outils précieux pour **préserver la dignité de la personne malade** et pour entretenir une **relation d’échanges entre le malade et l’aidant**, pour améliorer la qualité de l’accompagnement et **favoriser le mieux vivre à domicile**.

Pour des précisions complémentaires, n’hésitez pas à contacter :

Association France Alzheimer Haut-Rhin au 03 89 42 79 36

mail : alsacealzheimer@wanadoo.fr

ou consulter notre site : www.francealzheimer-hautrhin.org

Souvenirs de nos compagnons :

Nous recevons régulièrement en mairie des doléances de riverains qui se plaignent des déjections canines notamment sur la place de la mairie et au terrain de jeu.
On peut comprendre cette exaspération et nous en appelons au civisme des propriétaires de chiens, qui sont invités à ramasser les " souvenirs " laissés par leur animal.
Nous rappelons aux propriétaires de chiens que la brigade verte est amenée à verbaliser ce type de comportement.

Fami Emploi 68 : Employer un intervenant à domicile dans le respect de la législation en vigueur

Depuis 20 ans, Fami Emploi 68 propose aux familles haut-rhinoises des interventions de qualité (ménage, repassage, aide à la personne, garde d'enfants et petits travaux). Chaque mois, Fami Emploi 68 accompagne près de 1 200 particuliers-employeurs et 550 salariés sur le département.

fami EMPLOI 68
Employer à domicile, c'est facile !

Fami Emploi 68 est un service de l'association APALIB', association reconnue de mission d'utilité publique, qui s'adresse à toutes les personnes désireuses d'être employeur de leur intervenant(e) à domicile, dans le respect de la convention collective et du droit du travail.

Le service vous aide à l'embauche de votre employé(e) et, assure pour vous le suivi administratif tout au long de votre relation avec votre salarié(e). Par exemple : déclaration l'URSSAF de votre salarié(e) et de vos charges sociales, préparation des bulletins de salaire, gestion des absences et de la maladie de votre salarié(e), accompagnement à la gestion des congés payés, fin de contrat de votre employé(e), …

Fami Emploi 68

Tél : 03.89.32.78.68

Site : www.famiemploi68.org

SYNTHESE DE LA REUNION PUBLIQUE SUR LE PADD du 19 février 2013 à 20h.

Vallée de Saint-Amarin
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le **PADD** (Projet d'aménagement et de développement durables) fixe les objectifs de politique d'urbanisme, du logement, des transports et des déplacements, d'implantation commerciale, d'équipements structurants, de développement économique et touristique, de développement des communications numériques, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers et des paysages, de préservation des ressources naturelles, de lutte contre l'étalement urbain, de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques (article L. 122-1-3 du Code de l'urbanisme issu de la Loi portant engagement national pour l'environnement).

Orientations générales du PADD de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin :

- ✓ Ancrer et valoriser la vallée dans son espace régional
- ✓ Garder une population suffisante par une vision globale de l'habitat
- ✓ Maintenir les personnes âgées à domicile
- ✓ Conforter et améliorer l'infrastructure commerciale
- ✓ Conserver les équipements scolaires et périscolaires
- ✓ Apporter des réponses aux demandes sociales
- ✓ Maintenir une eau de qualité
- ✓ Conforter la bonne gestion des déchets
- ✓ Fortifier les activités et l'emploi
- ✓ Promouvoir une offre de terrains et de locaux d'activités
- ✓ Conforter l'activité agricole
- ✓ Poursuivre la mise en valeur du potentiel touristique
- ✓ Veiller aux aléas technologiques et nuisances
- ✓ Protéger le paysage et le patrimoine
- ✓ Trame verte, trame bleue
- ✓ Réhabiliter la structuration des villages
- ✓ Valoriser mieux le patrimoine historique et urbain
- ✓ Prendre en compte les performances énergétiques
- ✓ Veiller aux aléas naturels.

ARCS :

La solidarité est notre force

Le travail notre souci

Ensemble tout devient possible...

ARCS Votre interlocuteur privilégié.

ARCS est une association intermédiaire.

Notre but est l'aide à la réinsertion sociale et professionnelle des personnes sans emploi.

Entreprises, associations, collectivités, particuliers,

Vous avez :

- un chantier à réaliser dans les plus brefs délais
- un poste de manutention à pourvoir
- besoin de personnel pour aider lors d'une manifestation
- des bureaux, locaux et extérieurs à entretenir
- du ménage, repassage, jardinage à effectuer
- un déménagement prévu
- du bois à rentrer pour l'hiver, du déneigement
- des fruits à cueillir
- des brochures à distribuer...

ARCS se charge de toutes les formalités concernant les salaires et les charges sociales.
ARCS établit le contrat de travail quelle que soit sa durée, le contrat de mise à disposition, la fiche de paie et rémunère le salarié.
ARCS reste l'employeur, gère les remplacements et garantit l'exécution de la mission.

Les avantages :

ARCS vous propose des personnes prêtes à travailler rapidement et se charge de la gestion du personnel.

En faisant travailler des demandeurs d'emploi vous contribuez aussi à l'amélioration de la vie sociale de notre vallée.

ARCS
Association Intermédiaire
15, rue de la gare
68550 Saint-Amarin
Tél : 03/89/82/70/70

Ouvert du lundi au vendredi
de 9heures à 12 heures

Une démarche simple

et efficace

REPAS DE NOEL DES AINÉS :

Chaleureusement accueillie au restaurant « Aux Fines Fleurs », la fête des aînés et des forces agissantes de Wildenstein s'est déroulée dimanche selon un programme bien rodé.

La fête a été rythmée par les agapes, canards et autres succulentes volailles, par les paroles d'encouragement du maire Jean-Jacques Gewiss accompagné d'une petite rétrospective 2012 adaptée à l'auditoire, par les airs d'accordéon délivrés par les musiciens Bernard Marinoni et François Pluton et enfin par la surprise du jour réservée par la « girl » Claudiane Mura.

Son feuilleton annuel à la conquête du monde a fait escale à Tahiti avec un sens du burlesque consommé. Revenue au pays de la pierre sauvage et des chèvres apprivoisées, elle s'apprête à lever à gaillardement les voiles sur 2013. Toujours aussi sexy, avec de nouvelles aventures désopilantes et costumées en tête.

Cette journée s'est avérée être un joli cadeau pour les anciens, notamment pour les sympathiques doyens Ursula Gottscheck 87 ans et Marc Falch 86 ans, les responsables d'associations, le personnel communal et celui des entreprises intervenant dans la commune.

Aux 52 personnes présentes, le maire n'a pas manqué d'associer les anciens qui n'ont pu se déplacer ce jour-là et ceux qui sont en maison de retraite « *nous irons tous les voir et leur apporter un cadeau* », a-t-il assuré.

Texte et photos : Pascal GERRER

UN DÉBUT D'ANNÉE CHALEUREUX ET FESTIF :

Les habitants de Wildenstein ont répondu nombreux à l'invitation de la municipalité à l'occasion de la cérémonie des vœux, dimanche 6 janvier 2013 à la salle polyvalente. Après avoir salué tout le monde et plus particulièrement les nouveaux habitants, M. le Maire a proposé de faire un retour sur l'année écoulée à l'aide d'un diaporama conçu par le conseiller municipal, Ludovic MARINONI. Par images interposées, les acteurs de la vie communale revécurent les moments importants qui ont jalonné l'année passée.

Les chantiers qui ont le plus marqué l'année ont été la réfection du toit de l'Eglise, la journée citoyenne avec une très forte participation, la construction de la bergerie communale et la réhabilitation d'un muret pastoral.

« Je remercie tous les bénévoles qui oeuvrent dans le village lors de nos manifestations » a conclu le Maire. Il a abordé ensuite le chapitre des projets. « Nous avons beaucoup de choses à réaliser, mais il faudra faire des choix » déclarait-il avec prudence.

Le Maire et son conseil projettent de continuer la réfection du toit de l'Eglise, et de conduire une étude pour l'aménagement de la Place des Verriers. L'orgue, classé monument historique, fera l'objet d'une réhabilitation. L'équipe municipal prévoit aussi d'enfouir la ligne électrique à haute tension, d'aménager une salle d'exposition consacrée au verre et, à plus long terme, de créer une Maison des séniors.

Après les discours, place aux réjouissances. A l'extérieur de la salle, les sapins de Noël déposés par les habitants, ont été allumés en un feu de joie, au grand plaisir des jeunes et des moins jeunes. Pendant ce temps, un jury a délibéré pour désigner la meilleure galette des rois et la couronne la plus originale. Les participants se sont vu offrir un excellent vin chaud et des non moins excellents petits gâteaux, en attendant les résultats des concours. C'est Leïla WEBER qui a remporté la palme de la meilleure galette. Mehdi DIEMUNSCH a quant à lui été récompensé pour la magnifique couronne qu'il a fabriqué. Félicitations à eux !

ASSOCIATION SPORTIVE DE WILDENSTEIN : LE PLEIN D'ACTIVITÉS !

Pour cette année 2013, l'Association sportive de Wildenstein est pleine de dynamisme. Comme tous les ans elle organisera la Fête de la Myrtille mais pour ce début d'année l'association vous propose différentes activités :

Association Sportive de WILDENSTEIN
10
A.S. Wildenstein
CONCOURS DE BELOTE
Samedi 13 avril à 20h
Salle multifonction de Wildenstein
1 er prix: 100€
2 ème prix: 50€
et de nombreux lots...
Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique.

Le **Samedi 13 avril 2013** à 20h00 dans la salle polyvalente, un concours de belote avec buvette et petite restauration.

1er prix : 100€ et 2ème prix : 50€.

L'inscription est fixée à 10€ avec boisson incluse.

Le **Samedi 27 avril 2013** à partir de 19h30 un dîner dansant à la salle polyvalente de Wildenstein avec séquences karaoké !

Au menu : sangria, paëlla, fromage, dessert, café. Le tout pour 20€ par adulte et 10€ par enfant.

Pour les réservations, contactez Jérôme LAGROLA au 06 58 00 69 33 ou Pierre LAGROLA au 03 89 82 24 41.

INTERVIEW DE MARIE-HÉLENE GEWISS, Secrétaire de Mairie.

Depuis quand travaillez-vous à la mairie de Wildenstein ?

M-H G : Je travaille à la mairie de Wildenstein depuis septembre 1990. Cela fait maintenant déjà près de 23 ans.

Est-ce que vous avez travaillé dans une autre mairie en tant que secrétaire avant ?

M-H G : Non, je travaillais en tant que secrétaire en comptabilité, dans le privé.

Qu'est-ce que vous avez fait comme études ?
M-H G : J'ai obtenu un CAP d'employée de bureau, un BEP d'agent administratif et un concours d'adjoint administratif.

Qu'est-ce que vous vouliez faire comme métier quand vous étiez petite ?
M-H G : Je voulais être infirmière sur un bateau !

Quelles sont vos tâches à la mairie de Wildenstein ? Quelles sont les plus difficiles ?
M-H G : J'assure la gestion des administrés, l'état civil et la comptabilité de la commune. Les tâches les plus difficiles sont le montage de certains dossiers de marchés publics ou des demandes de subvention très précises.

Quelles sont les tâches les plus intéressantes, ce que vous appréciez le plus dans votre métier ?
M-H G : Ce que j'apprécie le plus c'est le contact avec les personnes et la diversité du travail.

Est-ce que le métier a évolué depuis que vous êtes en mairie ?
M-H G : Oui, le matériel informatique a évolué, mais il y a toujours plus de papiers à remplir, à classer. A quand le zéro papier ?

Avec combien de Maires avez-vous travaillé ?
M-H G : J'ai travaillé avec deux Maires.

Depuis 2008, votre mari Jean-Jacques Gewiss est maire de Wildenstein, est-ce difficile à gérer ?
M-H G : Au début, il était très difficile de faire la différence entre la vie de famille et le travail, mais maintenant, nous avons appris à gérer cette situation. Il est regrettable que le commun des mortels ne fasse pas toujours la différence entre secrétaire et femme de Maire.

NOUVELLE NUMÉROTATION DES MAISONS ET NOUVELLE DÉNOMINATION DES RUES :

Comme évoqué lors de la dernière édition du bulletin municipal, une nouvelle numérotation des maisons a été mise en place dans la Commune et entrera en application **à partir du 1er avril 2013** par arrêté municipal en date du 18 février 2013 dont voici un extrait :

Le Maire de la Commune de Wildenstein

Arrête

Article 4 -
Le numérotage est matérialisé par l'apposition, sur la façade de chaque maison ou mur de clôture, au-dessus de la porte principale ou, à défaut, immédiatement à gauche de celle-ci, à 1 mètre minimum du niveau de la voie publique; d'une plaque dont le numéro de l'immeuble est inscrit.

Article 5 -
Les frais de premier établissement et de renouvellement, pour cause de changement de série, du numérotage, sont à la charge du budget communal.

Les propriétaires peuvent toutefois être autorisés à procéder à l'apposition, à leurs frais et avec l'autorisation de l'autorité municipale, de plaques de leur choix.

Article 6 -
Les frais d'entretien et, hors le cas de changement de série, de réfection du numérotage, sont à la charge des propriétaires qui doivent veiller à ce que les numéros inscrits sur leurs maisons soient constamment nets et lisibles et conservent leurs dimensions et formes premières.

Article 7 -
Les numéros doivent toujours rester facilement accessibles à la vue.
Nul ne peut, à quelque titre que ce soit, mettre obstacle à leur apposition, ni dégrader, recouvrir ou dissimuler tout ou partie de ceux apposés.

Article 8 -
Aucun numérotage n'est admis que celui prévu au présent règlement.
Aucun changement ne peut être opéré que sur autorisation et sous le contrôle de l'autorité municipale.

Article 9 –
Cette numérotation sera effective à compter du 1er avril 2013.

Lors de la distribution des numéros de maisons les 11 et 12 janvier dernier, vous avez pu prendre connaissance des démarches à effectuer et notamment concernant l'immatriculation de vos véhicules.

De nombreux formulaires de demande certificat d'immatriculation ont été déposés au secrétariat de la Mairie. L'ensemble des dossiers ont été transmis à la Préfecture du Haut-Rhin et sont en cours de traitement.

Nous vous rappelons que la Commune effectue les démarches de changement d'adresse au niveau des **organismes publics** (La poste, EDF, France Télécom, CAF, Impôts, Communauté de Communes…). Par rapport à tous vos **engagements d'ordre privé**, il est de votre ressort d'effectuer les changements d'adresse nécessaires (Banques, employeur, abonnements à des revues, Internet, téléphone portable)

Comme vous avez pu le noter, la mise en place de cette nouvelle numérotation a été l'occasion de revoir la dénomination de l'ensemble des rues du village dont certaines n'avaient pas d' « existence propre ». C'est pourquoi plusieurs rues ont été créées et disposeront d'une traduction en alsacien. La Région Alsace a financé ces plaques de rues à hauteur de 70% afin de promouvoir le patrimoine linguistique régional.

Vous vous posez surement la question de la raison de la création d'une rue Zéphirin Kientzy et bien en voici la raison en découvrant la biographie de ce personnage emblématique du village (*biographie fournie par Jean FALCH que nous remercions)*

Zéphirin KIENTZY

Etat civil
Né le 5 juillet 1808 à Wildenstein
Fils de François Antoine KIENTZY et d'Anne Marie HUG
Il épouse à Wildenstein le 13 février 1833 Catherine GRINER, fille de Jean GRINER et Madeleine HUG
Il décède à Wildenstein le 10 octobre 1884.

Fonctions administratives et autres
- lieutenant de la garde nationale de 1832 à1835
- membre du comité local de l'instruction primaire de 1832 à 1835
- élu conseiller municipal aux élections du 9 novembre 1834
- nommé maire de la commune de Wildenstein le 9 janvier 1835 et le resta jusqu'en 1884.
- membre de la commission cantonale pour l'extinction de la mendicité
- membre de la commission de statistique cantonale depuis sa création
- membre de la délégation cantonale pour l'instruction primaire depuis sa création
- nommé député au conseil général et au Bezirksrat, d'où il entra au Landesanschuss

Décorations
- le gouvernement français lui accorde la légion d'honneur en 1867
- le gouvernement allemand lui décerne l'ordre de l'aigle rouge de 4ème classe en 1882

Fonctions commerciales
Chef de la maison de commerce Kientzy, Griner, père et fils (1853), puis Kientzy, Griner et Dollander (en 1867)
- propriétaire de la verrerie depuis 1850
- propriétaire du tissage mécanique depuis 1837
- propriétaire de la 1ère filature en 1847
- propriétaire de a seconde filature en 1866

Divers
S'est beaucoup occupé de la pisciculture : c'est chez lui qu'on eut lieu les premiers essais de la fécondation artificielle de poissons , trouvée et découverte par les frères Gehin et Rémy de la Bresse, ainsi qu'il a été constaté par un rapport présenté à l'académie nationale agricole par M. Milne Edwards, l'un de ses membres ; ce qui lui a valu les félicitations de M. le Ministre de l'agriculture. C'est lui qui a fourni les renseignements et indications pour la fécondation artificielle de poissons à M. Detzer, ingénieur des cours d'eau qui a crée le premier établissement de pisciculture à Huningue.

Activités dans la vallée

La Vallée de Saint-Amarin sous la neige…

La station du Markstein

Ski de piste : 12 pistes, de la verte à la noire. Ski en nocturne les mardis et vendredis.

Ski de fond : *un domaine nordique de 40 km de pistes balisées et damées.*

Raquettes : une quinzaine de km de circuits balisés à découvrir

- *Informations au 03 89 82 14 46 ou www.lemarkstein.net*

Le Grand Ballon

10 pistes pour tous les niveaux. Idéal pour skier au calme.

- Informations au 03 89 81 07 90 ou www.grand-ballon.net

La station du Frenz

Petite station familiale, 2 pistes (bleue et verte) pour skier en toute tranquilité. Idéal pour skieurs débutants. Ne manquez pas la piste de luge.

- Informations au 03 89 82 25 78 ou http://lefrenz.free.fr

La Navette des Neiges

Pendant les vacances, profitez de la neige à petit prix !

Empruntez la Navette des Neiges pour accéder aux pistes de la station du Markstein pour le prix de 5€ l'aller-retour. Et sur présentation de votre titre de transport, faites le plein de réductions auprès des prestataires du Markstein*

>Renseignements et réservations au 03 89 82 13 90 ou 03 89 37 96 20 et sur www.navette-neige.fr

*liste des participants sur www.navette-neige.fr

Mercredis de neige

Dès que l'enneigement le permet, des sorties « mercredis de neige » de 13h à 18h, sont proposées aux enfants de la vallée de Saint-Amarin. L'enfant doit posséder son matériel de ski de descente et être âgé d'au moins 5 ans.

Les enfants sont cherchés dans chaque village par un bus et sont encadrés par une équipe de moniteurs fédéraux bénévoles. Ils évolueront dans un groupe correspondant à leur niveau de ski.

>Renseignements auprès d'Isabelle au 03 89 82 72 61

Médiathèque « l'Etoffe des Mots »

15 mars 2013

Projection du film « Eco habitat, l'urbanisme du futur »

>RDV à 20 h.

5 avril 2013

Vernissage de l'exposition « Paperasseries », gravures de Daniel Tiziani

>RDV à 18 h.

31 mai 2013

Projection de photos par Pierre Rich

>RDV à 18 h.

Médiathèque « l'Etoffe des Mots » Parc de Wesserling - Pavillon des créateurs
03 89 39 64 00 ou sur internet : www-mediatheque-valamarin.fr

---

Les évènements de printemps au Parc de Wesserling

Un printemps sous le signe de la Récup', de la Créativité et de l'imaginaire !

Les 29, 30, 31 mars et 1er avril 2013

Grand week-end d'animation de Pâques – Réouverture du Musée.

- A la Grande Chaufferie de 14h à 18h

Découverte de la nouvelle installation « la Turbo Babel, générateur d'imaginaire » par le collectif SYSTEME PAPRIKA * Etonnant Son et Lumière POWERHOUSE * Défilé musical et chorégraphié de Costumes d'Art *le samedi à 17 h* présenté par l'équipe de l'exposition Alliage avec Vu NGUYEN, Yoann MOUCHONNET et Alain DESPRES.

- Au Musée textile de 10h à 18h

Découverte d'un nouvel espace « Re-création », une installation interactive mêlant Art, Récup et Créativité * Son et lumière des métiers du textile et sa visite théâtralisée * Les expositions Couleurs Flamenco (Robes, patchworks et accessoires) et Trame de soi (Art textile).

- Au Jardin les 31 mars et 1er avril de 14h à 18h.

Jeux et Récup' au Jardin ! En suivant un fil d'Ariane installé dans le jardin régulier, les visiteurs iront au rendez-vous de diverses animations ludiques et familiales : chasse aux

œufs, bulles de savon géantes, création de cerf volants… Les jardins seront habités pour l'occasion par d'étonnants épouvantails de Récup' !

Le 7 avril 2013

La Récup' est mode ! Organisé par le SM4 et ses partenaires.

- Au Musée textile de 10h à 18h

Journée dédiée au réemploi des textiles * Ateliers et démonstrations autour de la récupération textile : création de robes en cravate, création de vêtements et accessoires en sacs plastiques, création de cosmétiques au naturel, technique d'emballage japonaise avec des tissus… * Concours de création d'un vêtement à partir de textiles et de matériaux divers issus de la récupération.

* Découverte d'un nouvel espace « Re-création », une installation interactive mêlant Art, Récup et Créativité * Son et lumière des métiers du textile et sa visite théâtralisée * Les expositions Couleurs Flamenco (Robes, patchworks et accessoires) et Trame de soi (Art textile).

- A la Grande Chaufferie

Défilé de mode des élèves du lycée professionnel Rebberg qui présenteront leurs créations en Récup', suivi du défilé des robes du concours *à 15h30* * Etonnant Son et Lumière POWERHOUSE *de >RDV de 14h à 18h (interruption durant le défilé).*

Le 28 avril 2013

Troc'jardin et troc'textile de 10h à 18h.

L'art du troc reprend vie à Wesserling et invite tous les troqueurs en herbe à déposer, échanger, troquer * Plantes, outils de jardin et tout objet insolite servant à concevoir un jardin surprenant pour le **Troc'jardin**. * Tissus, boutons, patrons, fils, objets de coutures, broderies… pour le **troc'textile**.

Les 18, 19 et 20 mai 2013

Tous en Scène. Festival de théâtre par l'Association Ouver'thur.

Spectacles des différentes troupes de l'association Ouver'thur (4 ateliers) *Spectacles des compagnies invitées.

>RDV au Théâtre de Poche.

Le 19 mai 2013

Nuit des Musées

Le musée prend vie de nuit et s'anime de multiples animations au croisement des pratiques artistiques. Contes, musiques, ateliers, jeux de pistes créeront un musée à vivre et à rêver.

Participation à la « Nuit des Mystères », la plus grande chasse aux trésors et énignes de toute la France (plus de 35000 participants), organisée par les Musées Mulhouse Sud Alsace. * Spectacle de théâtre « Musée Haut, Musée Bas », de Jean-Michel Ribes par la compagnie Ouver'thur.

>RDV de 14 h à minuit au Musée textile.

Le 26 mai 2013

Loisirs créatifs à Wesserling. Récupérer, détourner, créer...Le rendez-vous des artistes en herbe !

Ateliers * Démonstrations * Animations * Découverte d'un nouvel espace « Re-création », une installation interactive mêlant Art, Récup et Créativité * Son et lumière des métiers du textile et sa visite théâtralisée * Les expositions Couleurs Flamenco (Robes, patchworks et accessoires) et Trame de soi (Art textile).

>RDV de 10h à 18 h.

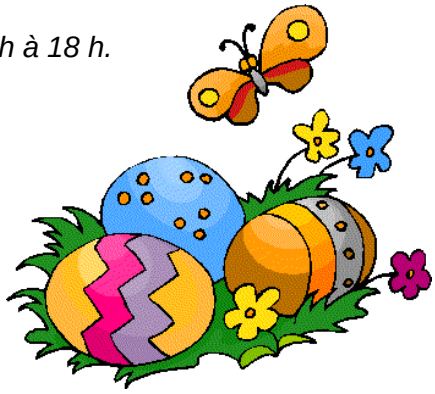

Du 9 juin au 6 octobre 2013

Festival des jardins métissés : « Les jardins extraordinaires de Gulliver »

10 concepteurs sont invités à créer des jardins extraordinaires et éphémères, invitant au rêve, au repos et/ou au jeu… et dialoguant avec l'histoire du site de Wesserling. En 2013 : les voyages de Gulliver s'invitent à Wesserling pour une découverte insolite, ludique et remplie de rêve !

Les animations du festival :

Visites guidées gratuites des jardins (pour les individuels) à 11h et 15h * Sentier pieds nus et sensoriel * Héridou, parcours de découverte pour enfant * Animations tous les dimanches du festival (musique, spectacle, rencontres avec les artistes du festival).

>RDV de 10h à 18 h.

Troisième Tri'Thur

Le dimanche 16 juin 2013 se tiendra la troisième édition du Tri'Thur sur le site du lac de Kruth-Wildenstein. Cette manifestation sportive, organisée par l'ASPTT Mulhouse sera composée de quatre triathlons (le triathlon est une épreuve qui consiste en un enchaînement de trois disciplines différentes : la natation, le cyclisme, puis la course à pied).

-Le triathlon découverte **à 9h30** :

Epreuve ouverte aux jeunes de 14 ans et plus ainsi qu'aux adultes débutants.

-Le triathlon avenir 1 **à 11h45** :

Epreuve ouverte aux jeunes de 6 à 11 ans.

-Le triathlon avenir 2 **à 12h15** :

Epreuve ouverte aux jeunes de 12 à 15 ans.

-Le triathlon distance olympique **à 14h15** :

Epreuve ouverte aux jeunes de 15 ans et plus ainsi qu'aux adultes.

(1500 m de natation dans le lac, 42 km à vélo : Lac - Wildenstein - Col du Bramont - Col des Américains - Route des crêtes - Markstein – Lac et 10 km de course à pied autour du Lac).

Si vous souhaitez vivre cette épreuve de l'intérieur et faire partie intégrante du staff de l'organisation, vous êtes les bienvenus. En effet, pour assurer des conditions de sécurité maximale, cette manifestation nécessite la présence de bénévoles pour assurer la régulation de la circulation aux abords des différents parcours. Tous les bénévoles recevront un T-shirt officiel de la manifestation, et auront la possibilité de se restaurer gratuitement sur place.

>Renseignements au 06 81 13 97 18 ou par E-mail : richard.poweska@wanadoo.fr

Le mot des enfants

L'ensemble des classes du RPI élémentaire de Kruth/Wildenstein a participé aux journées du patrimoine courant du mois de septembre…

L'après-midi au moulin

Jeudi 27 septembre, nous sommes allés au moulin de Storckensohn pour faire du jus de pommes. Le moulin appartient à M. Haller. Il nous a accueillis puis il nous a montré d'où venait l'énergie du moulin. M. Haller nous a dit que l'énergie du moulin est due à la force hydraulique. Il nous a expliqué et montré comment marche le système d'ouverture et de fermeture au ruisseau. Les rigoles sont en mélèze et la roue en chêne. Ensuite, il nous a montré comment fonctionnait la roue.

Nous sommes alors rentrés dans le moulin et avons donné nos pommes à M. Haller. Il les a lavées. M. Haller a enclenché les engrenages pour faire tourner la meule puis a mis les pommes petit à petit en-dessous. Quand la meule avait fini de tourner, les pommes étaient en bouillie. M. Haller les a transportées jusqu'au pressoir dans une toile pour filtrer ; le jus a commencé à couler. Nous l'avons goûté puis nous avons rempli nos bouteilles.

Nous l'avons aimé, il était bien sucré et un petit peu acide. ***(classe du CE2-CM2)***

……

Un peu de poésie au CM1…

J'écris à la manière de Maurice Carême

Il y a le bleu de la mer
Il y a les gâteaux de ma mère
Il y a les élections du maire
Et les fruits amers
L'enfant poli qui dit merci
Et celles que personne n'aime,
les évaluations de grammaire…

Il y a le pain de la boulangère
Et il y a le pin de la forêt
Il y a le pinceau de l'artiste
Le cuisinier qui met des pincées de sel
La peinture pleine de couleurs
Et il y a moi qui peins toujours tout de travers…

……

Un peu d'Allemand avec les CM2…

Was ich den ganzen Tag esse :

Ich heisse Flora, ich bin 9 Jahre alt. Zum Frühstück trinke ich Orangensaft und esse Brot mit Butter und Marmelade. Mittags esse ich meistensFleisch und Gemüse. Am Abend esse ich meistens Pizza. Am liebsten mag ich Salat. Uberhaupt esse ich nicht gern Spinat!

BISCUIT AU CHOCOLAT SUR NID DE PAQUES :

Ingrédients pour 6 personnes :

Génoise :
4 oeufs
125 grs de sucre
125 grs de farine
1/2 sachet de levure chimique

Crème De Garniture :
200 grs chocolat fondant
3 oeufs
50 grs de sucre
1/2 L crème fraîche
1 sachet sucre vanillé

Pour le Glaçage :
200 gr de chocolat
4 c à soupe d'eau
2 noix de beurre

Préchauffez le four 180° ou th 6. Séparez les blancs des jaunes d'oeufs et montez les blancs en neige avec une pincée de sel. Quand les blancs sont bien fermes ajoutez le sucre et battez encore.
Baissez la vitesse du robot et ajoutez d'un coup les jaunes puis tout de suite la farine et la levure.
Arrêtez très rapidement le robot pour que la préparation n'ait pas le temps de retomber, versez dans le moule, lissez la surface et enfournez immédiatement pour 20 mn.
Démoulez tiède et attendez que le gâteau soit refroidi pour le trancher dans l'épaisseur et le garnir.
Faire fondre le chocolat dans 2 c à s de lait. Séparez 2 jaunes d'œufs et les battre avec 1 entier. Ajoutez le sucre et le sucre vanillé ainsi que le mélange mousseux au chocolat fondu. Remuez avec une cuillère en bois et battre la crème fraîche en chantilly. Incorporez la crème chantilly au tout et vous pouvez garnir.
Faites fondre le chocolat au bain-marie avec l'eau. Lorsque le chocolat est fondu, ajoutez le beurre, glacez le gâteau avec le mélange en lissant la surface et les cotés avec une spatule.
Pour le décor ajouter des petits oeufs en sucre ou au chocolat au centre et au pour tour.

RECETTE DU OSTERLAMALA ou AGNEAU PASCAL de Gérard Bannwarth

Recette pour 6 à 8 agneaux de taille moyenne. Il existe dans le commerce des séries de 8 moules, de tailles différentes. Ces ingrédients correspondent à la confection des 8 agneaux, du plus petit au plus grand.

Moussez au fouet 12 jaunes d'œufs avec 125 g de sucre en poudre, 10 g de sucre vanillé, le zeste d'1/2 citron.
Montez au fouet 8 blancs d'œufs avec 125 g de sucre.
Tamisez 250 g de farine.
Mélangez les blancs montés dans les jaunes moussés puis ajoutez progressivement la farine. Bien beurrer les moules Lamala puis les fariner. Cuisson environ 30 à 40 minutes selon la taille du Lamala, entre 180 et 200 degrés.

Bonne dégustation à tous et joyeuses Pâques !

Avis à la Population

La Commission « culture et communication » recherche des exemplaires du NARFIG, journal du Club des Jeunes qui était publié dans la fin des années 70 et début des années 80. Merci aux détenteurs d'un ou de plusieurs numéros de nous les faire parvenir en Mairie afin de les numériser et de pouvoir en publier certains extraits dans les prochaines éditions du bulletin municipal.

De plus, si vous disposez de photos anciennes de famille, du village ou autres, merci de bien vouloir nous les communiquer (pour les numériser) afin de prévoir éventuellement une exposition.

Nous vous rappelons qu'il est primordial que vous participiez à la vie du village en émettant vos propositions, avis, commentaires, remarques et critiques **pertinentes**. De plus vous pouvez aussi raconter un souvenir, une histoire ou une anecdote du passé du village que nous diffuserons dans le prochain bulletin municipal. Et même si vous avez une très bonne recette à faire connaître ou une histoire drôle…à vos plumes !

Nous vous soumettons à nouveau ce coupon que vous pouvez remplir et déposer dans la boîte aux lettres de la Mairie ou au secrétariat.

À déposer dans la boîte aux lettres de la Mairie, au secrétariat ou par le site internet www.wildenstein.fr

« Journée citoyenne »

Mode d'emploi 2013

Cette année, plutôt que de vous proposer une liste de travaux définis à l'avance, **la municipalité privilégie une démarche participative.**

Ainsi nous souhaitons partir de vos suggestions et de vos propositions concrètes, parmi lesquelles nous serons amenés à faire des choix en fonction de leur faisabilité technique… et des compétences disponibles. En effet nous savons qu'il existe dans notre village des compétences techniques multiples et variées et des savoir-faire professionnels que nous suggérons de mobiliser à nouveau à cette occasion.

C'est dans cet esprit que nous vous proposons de remplir le questionnaire ci-dessous afin **d'identifier vos suggestions:** ainsi seront constituées de petites équipes, motivées pour mener à bien un petit chantier, qui doit être bien entendu achevé à l'issue de la journée… Il en est de même pour le repas convivial de la mi-journée dont l'importance ne vous aura pas échappé !

La *« journée citoyenne »* est programmée le Samedi 15 juin 2013

Talon réponse à déposer dans la boîte aux lettres de la Mairie ou par e-mail par l'intermédiaire du site internet www.wildenstein.fr avant ***le vendredi 29 mars 2013***

le cas échéant, précisez le nombre de personnes intéressées

NOM :…… PRENOM :……ADRESSE :……..……..

N°TEL :……. ADRESSE e-MAIL :…….....

Propositions de petits chantiers que vous estimez intéressants pour le « mieux vivre » dans le village (ex parmi d'autres : préparation du repas, fleurissement, aménagement des entrées du village, mise en peinture…)

-

-

-

Compétences à mettre à disposition ou savoir-faire (ex : maçonnerie, peinture, espaces verts…)

-

-

Prise en charge d'un petit groupe de travail (toujours avec l'appui de la municipalité) : **OUI / NON**